

Compte-rendu

Comité de Pilotage Bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont

Mercredi 11 février 2026

Présents :

Michel CHANTREAU	SERTAD – Vice-Président / Régie Eau Potable CC Haut Val de Sèvre – Président
Méline AUCANTE	Agence de l’eau Loire-Bretagne (AELB)
Samuel GARNIER	Agence de l’eau Loire-Bretagne (AELB)
Benoit TEXEREAU	Cellule de coordination régionale Re-Resources – Animateur
Laurence LACOUTURE	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Alexis COCHARD	Direction Départementale des Territoires 86 (DDT 86)
Thierry GRELIER	Direction Départementale des Territoires 79 (DDT 79)
Jean-Paul BARON	Conseil Départemental des Deux-Sèvres - Service foncier
Nathalie CLAIN BEAUCHEF	Conseil Départemental des Deux-Sèvres - Service foncier
Freddy BONMORT	Régie eau Haut Val de Sèvre – Directeur
Simon CLOAREC	Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud
Paul MARLIER	Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud
Christophe LOUBATON	Animateur PTGE Sèvre Niortaise, Mignon
Guillaume MICHEL	Communauté de communes Haut Val de Sèvre
Mathilde PONCET DELHOMME	SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
Samuel CHARPENTEAU	SMBVSN – Technicien rivières
Raphaël GRIMALDI	CEN Nouvelle-Aquitaine – Directeur
Christian DUPUIS	Deux-Sèvres Nature Environnement
Camille BEVILLON	Pays de Gâtine
Damien PAIRET	FDAAPPMA 79
Gaëlle BURLOT	CUMA du Poitou
François PIOLET	OCEALIA
Nicolas PUGEAUX	Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA)
Jean-Luc AUDÉ	Chambre d’agriculture 79/17 – Elu
Mathieu GUIBERTEAU	Chambre Interdépartementale d’agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
Guy MOREAU	BIO Nouvelle-Aquitaine – Administrateur
Eloïse CORRE	ELVEA 79
Céline CELERAU	CER France
Anthony GALMOT	OXAGRI
Julie XARDEL	SERTAD – Directrice

Eric BAZIREAU	SERTAD – Chargé de mission qualité
Adrienne CAMARERO	SERTAD – Animatrice générale des programmes d'actions
Julie MÉNARD	SERTAD – Animatrice agricole
Paul LAÏCHOUR	SERTAD – Animateur agricole
Laurent BOUCHET	Chargé de projets Agriculture Environnement Cabinet ENVILYS
Bérangère DELAMOTTE	Consultante Conseil – Formation - Accompagnement

Excusés :

Philippe CACLIN	SERTAD – Vice-Président / CC Mellois en Poitou – Vice-Président
Pauline NOUZILLE	Responsable Régie Assainissement CC Haut Val de Sèvre
Arnaud TETILLON	ARS Nouvelle-Aquitaine - Niort
Sébastien GOYAU	TERRENA
Carine PASSELANDE-CATALA	Chambre d'agriculture 86
Nicolas MOGUEN	SAFER Nouvelle-Aquitaine
Florian DURAND	Responsable de la protection de la ressource Société des Eaux du Niortais

Compte rendu :

Adrienne Camarero introduit la réunion avant un tour de présentation.

Laurent Bouchet rappelle le contexte de ce COPIL, qui marque la fin de la phase d'évaluation et de reprogrammation des accords de territoire, menée conjointement avec la SPL des eaux du Cébron et le SEVT.

Après une brève présentation des particularités des captages de la Touche Poupard et de la Corbelière de la part d'Adrienne Camarero, Bérangère Delamotte revient sur les différents temps qui ont marqué l'évaluation et la reprogrammation avec notamment les différentes étapes de la concertation.

Adrienne Camarero présente les axes prioritaires ressortis de la concertation, ainsi que les zones sensibles des bassins versants de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard. Les objectifs de résultats de la qualité de l'eau sont présentés et les membres du COPIL sont interrogés sur la poursuite ou non de ces objectifs dans le prochain Accord de territoire.

Michel Chantreau souligne qu'il faut maintenir un niveau d'ambition élevé sur le volet « nitrates » concernant le captage de la Touche Poupard, en raison notamment de son rôle stratégique dans la dilution d'autres ressources comme la Corbelière.

Le COPIL valide le maintien des objectifs qualité d'eau.

Laurent Bouchet présente les indicateurs de suivi et d'évaluation envisagés dans le prochain Accord de territoire sur le volet agricole, ainsi que les objectifs de résultats à 6 ans.

Guy Moreau se questionne sur l'absence de mention « agriculture biologique » dans les indicateurs de suivi, et soulève que selon lui le volet « couverture du sol » relève du cadre réglementaire.

Laurent Bouchet explique que l'agriculture biologique est de fait intégrée aux « cultures à bas niveau d'impact (BNI) », et qu'elle est bien identifiée dans les objectifs de résultats, avec un % de SAU en AB à atteindre. Concernant l'aspect couverture du sol, l'objectif est d'aller au-delà du réglementaire, en développant les intercultures courtes, les couverts relais, et en optimisant les intercultures longues.

Anthony Galmot demande ce qui est identifié derrière les « cultures BNI » ? Il souligne notamment le souhait de développer localement la culture de quinoa. Il indique également que c'est une bonne chose d'inscrire des actions en lien avec les unités de méthanisation, notamment dans le contexte de développement de l'unité sur la commune de Ste-Eanne, au cœur du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.

Laurent Bouchet répond que la liste des cultures BNI n'est pas arrêtée, tout comme la liste des filières. L'objectif est d'accompagner à l'opportunité le développement de cultures et filières favorables à la qualité de l'eau, sans en définir une liste au préalable. Si le quinoa est identifié comme une culture favorable à la qualité de l'eau, elle pourra faire l'objet d'actions dans le cadre de l'Accord de territoire.

Mathieu Guiberteau questionne sur ce qui est entendu par « couverture efficace des sols » ? De plus, il souligne qu'il est nécessaire de connaître la situation initiale sur les différents indicateurs afin de pouvoir se positionner.

L'objectif de couverture efficace des sols est mesuré sur les surfaces en cultures (SAU hormis cultures pérennes et prairies permanentes), sur la période de lixiviation (automne-hiver). L'objectif de 70% est celui fixé dans le cadre de la stratégie 2020-2025. Cet objectif avait été fixé sans connaissance de l'état initial. Le travail mené avec ENVILYS sur le suivi des couverts par télédétection depuis 2023 sur le bassin versant du Pamproux permet aujourd'hui d'avoir une connaissance plus fine sur la couverture des sols :

Etude Envilys sur le bassin versant du Pamproux :

- Part de la SAU considérée comme couverte efficacement (risque de transfert d'azote faible ou quasiment nul) :

- 43 % sur l'automne hiver 2023/2024
- 47 % sur l'automne hiver 2024/2025

- Part des parcelles de cultures¹ couvertes efficacement :

- 30 % sur l'automne hiver 2023/2024
- 33 % sur l'automne hiver 2024/2025

Mathieu Guiberteau soulève qu'au regard de ces observations, 70% de couverture efficace est un objectif très ambitieux car cela nécessite une diminution significative de la part des céréales d'hiver dans l'assolement.

Mathieu Guiberteau demande si l'étude de la couverture des sols sur le sous-bassin versant du Pamproux va être poursuivie et si non, quels moyens aura le SERTAD pour contrôler l'indicateur « couverture des sols ».

Paul Laïchour répond que le travail sera bien poursuivi avec Envilys mais à une fréquence moindre. Il interpelle également l'assistance sur la nécessité de fixer des objectifs de résultats mais qu'il faut avoir conscience de la difficulté pour les mesurer. Ainsi il prend l'exemple de l'accès aux données de l'assolement via le RPG, qui se fait avec deux ans de décalage, ou encore de l'impossibilité d'avoir connaissance des contacts des agriculteurs, ces informations étant anonymisées depuis 2021. Ainsi il est demandé au SERTAD de mener à bien sa mission de préservation de la qualité de l'eau, notamment en informant, sensibilisant et accompagnant les agriculteurs, mais sans lui donner accès aux moyens pour les contacter.

Laurent Bouchet rappelle que les objectifs présentés sont ceux de la précédente stratégie territoriale (2020-2025), et que la proposition est de repartir sur ces mêmes niveaux d'ambition ou bien de les réajuster au regard des résultats et du contexte agricole et économique plus global.

Méline Aucante précise qu'il est acceptable de ne pas aller vers des objectifs plus ambitieux que ceux fixés dans le précédent programme si ceux-ci n'ont pas été atteints. Un ajustement pourra avoir lieu à 3 ans.

Pour rappel, l'ensemble de ces objectifs et résultats ont été diffusés dans le bilan technique et financier de la stratégie territoriale 2020-2025. Un récapitulatif de l'état initial et des objectifs envisagés sur la période 2026-2031 figure en annexe.

Mathieu Guiberteau demande comment est mesuré l'objectif de diminution de l'utilisation des phytosanitaires ?

Laurent Bouchet répond que cet objectif se mesure via la BNV-D (donc en kg de molécules). Cette base de données permet de donner des tendances mais n'est pas précise puisque ce sont les ventes et achats de produits

¹ Ensemble de la SAU hormis parcelles en prairies sur les trois campagnes de terrain de l'étude ENVILYS.

phytosanitaires par codes postaux. Cependant un travail pourra être réalisé en lien avec le développement de l'outil Phytoexplorer qui combine la BNV-D avec l'assolement des aires d'alimentation de captages.

Guy Moreau et Christophe Loubaton signalent qu'il est difficile de se positionner sur des objectifs sans connaître les moyens mis en œuvre.

Laurence Lacouture souligne qu'il existe des objectifs nationaux, inscrits dans la Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, promulguée le 24 mars 2025. Notamment l'atteinte de 21% de la SAU en agriculture biologique au 1^{er} janvier 2030 et de 10% de la SAU en légumineuses. ([LOI n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture \(1\) - Légifrance](#)).

Anthony Galmot questionne s'il y a une connaissance des surfaces en semis directs sur les bassins versants et éventuellement des objectifs associés ?

Laurent Bouchet répond qu'il n'y a pas de connaissance fine de ces surfaces. Cependant, les travaux menés notamment par l'INRAE indiquent que les systèmes en semis direct pouvaient avoir un réel impact positif sur la limitation des transferts d'azote. Ce n'est pas le cas concernant les résidus de pesticides, où la microporosité du sol peut même dans certains cas en favoriser la fuite vers les ressources en eau.

Laurent Bouchet présente ensuite les fiches actions concernant les pollutions diffuses.

Christophe Loubaton indique que selon lui le déploiement d'une démarche de type Terres de Sources sur le territoire n'aura que très peu d'impact, les surfaces vouées à l'alimentation locales ne représentant qu'une faible part à l'échelle des bassins versants.

Laurent Bouchet indique que cette action ne répondra pas à l'ensemble des problématiques mais qu'il s'agit d'une action parmi d'autres et qu'elle pourra contribuer à répondre à certains enjeux, en lien notamment avec les PAT des collectivités locales.

Mathieu Guiberteau s'inquiète de ne pas voir la mention de « couverture des sols » ressortir dans la présentation des fiches actions.

Laurent Bouchet répond qu'il s'agit d'une thématique transversale et qui pourra être abordée à la fois dans les accompagnements agricoles (collectifs ou individuels) ou les dispositifs financiers, et que cette thématique est bien au cœur du programme d'actions.

Guy Moreau et Jean-Luc Audé signalent qu'il faudra des dispositifs financiers innovants pour les agriculteurs mais également ambitieux financièrement, avec des montants à l'hectare significatifs. Il faudra donc définir des priorités sur le fléchage des enveloppes financières. Il est demandé également des précisions sur le cumul ou non possible des différents régimes d'aides.

Laurent Bouchet précise que les PSE proposés dans le cadre de l'AAP de l'Agence de l'eau Loire Bretagne sont notifiés à Bruxelles et se distinguent donc du régime d'aides des minimis. Ce dernier régime permet aux collectivités de soutenir financièrement des exploitations agricoles.

Méline Aucante précise qu'il existe une incertitude globale sur les aides, et particulièrement sur les MAEC. Concernant les PSE soutenus par l'AELB, l'un des critères de priorisation pour le choix des dossiers sera la part de co-financement proposé. C'est un réel enjeu pour l'AELB avec environ 70 % des aides qui sont fléchées sur des aides directes (MAEC, Conversion à l'Agriculture Biologique, Plan Végétal Environnement, PSE). De plus, ces outils financiers visent à soutenir et accélérer le changement de pratiques, il convient donc de construire des dispositifs PSE en ce sens. Il indique par ailleurs l'enjeu d'articuler le réglementaire et le volontaire. La révision des DUP avec la mise en place d'indemnisation est une possibilité.

Laurence Lacouture réagit concernant une éventuelle révision des DUP et demande si celle-ci est déjà en cours ?

Adrienne Camarero répond que l'objectif à trois ans est de réfléchir à l'opportunité de lancer des révisions de DUP pour les captages de la Touche Poupard et de la Corbelière. Il convient de bien analyser le dimensionnement financier et l'intérêt ou non de lancer de telles démarches.

Jean-Luc Audé demande des précisions sur les objectifs fonciers, et Guy Moreau questionne si ces surfaces resteront en production agricole ?

Adrienne Camarero indique que le but est bien que ces surfaces restent avec une production agricole, compatible avec l'enjeu de préservation de la qualité de l'eau, via l'instauration notamment de baux ruraux à clauses environnementales.

Les objectifs de maîtrise foncière se répartissent comme suit :

- 100 ha sur le bassin versant de la Touche Poupard avec propriété SERTAD, dans le cadre notamment de l'AFAFE ;
- 35 ha sur les bassins versants de gouffres prioritaires sur l'aire d'alimentation du captage de la Corbelière, en propriété C.C. Haut Val de Sèvre (et 30 ha de plus entre 2029 et 2031 afin de parvenir à l'objectif de 100 ha qui figurait dans la stratégie foncière du Contrat Re-Sources précédent) ;
- 40 ha sur la zone sensible de la Prairie Mothaise en propriété du Conseil départemental des Deux-Sèvres, en lien avec la Zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles ;
- 5 ha sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont en propriété du Conservatoire des Espaces Naturels en lien avec leur politique foncière et les gouffres.

Anthony Galmot demande s'il n'est pas pertinent de cibler en priorité des molécules qui posent problèmes aux captages ?

Laurent Bouchet indique que cela peut avoir un intérêt mais uniquement si l'on raisonne en diminution de quantité de molécule phytosanitaire utilisée et non par la substitution.

Adrienne Camarero poursuit le déroulé en présentant les actions qui relèvent du petit cycle de l'eau.

Mathieu Guiberteau demande quelle est la station d'épuration concernée par la recherche de micropolluants ?

Adrienne Camarero indique qu'il s'agit de la station de Charnay, sur la commune de Nanteuil.

Samuel Garnier précise que désormais les stations d'épuration de 10 000 équivalents habitants doivent instaurer ce suivi. Avec Méline Aucante, il précise que la nouveauté dans les Accords de territoire est l'intégration d'actions sur le petit cycle de l'eau, en plus des actions menées historiquement sur le grand cycle et les pollutions diffuses. Ainsi l'AELB demande plus de transversalité et de synergie sur la thématique « eau » dans les territoires, ce qui permet de pousser certaines actions avec en contrepartie des taux d'aides bonifiés. Ainsi certaines actions ne seront finançables que dans le cadre d'Accords de territoire.

Jean-Luc Audé demande quels sont les gros consommateurs visés dans les actions de sensibilisation et d'où vient l'objectif de diminution des volumes d'eau potable facturés par rapport à 2022 de 2 % ?

Julie Xardel répond que la mise en place de la télérelève permettra un suivi quotidien des consommations et donc une détection plus rapide des fuites, y compris pour les exploitations agricoles. L'objectif fixé se base sur l'historique des fuites détectées après compteurs.

Samuel Garnier précise que le plan d'actions présenté ce jour n'est pas encore finalisé et que des allers retours sont nécessaires avant un passage devant les instances de l'AELB.

Laurent Bouchet présente les premiers éléments financiers concernant le futur Accord de territoire.

Mathieu Guiberteau demande la part que représente le foncier dans les budgets prévisionnels ?

Adrienne Camarero précise que derrière la notion de foncier il y a effectivement les acquisitions foncières mais également tout le volet résultant des travaux ainsi que l'ensemble des procédures liées à l'Aménagement Foncier (AFAFE) envisagé sur le bassin versant de la Touche Poupard.

Le budget prévisionnel de l'Accord de territoire en cours de consolidation figure en annexe.

Bérangère Delamotte présente des éléments concernant la nouvelle gouvernance envisagée pour l'Accord de territoire.

Mathieu Guiberteau et Nicolas Pugeaux souhaitent que les OPA puissent se réunir dans un cercle de production, avec des techniciens qui interviennent sur les secteurs concernés.

Pour Laurent Bouchet, il est possible de réunir des cercles localement, mais il y a un risque de sur-sollicitation des acteurs. De plus, il convient de maintenir des discussions à une échelle plus supra.

Nicolas Pugeaux précise qu'il existe déjà une organisation supra, via la commission agricole régionale Re-Resources, et qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des cercles de production locaux.

Raphaël Grimaldi intervient en indiquant que la mise en place d'un cercle sur la thématique du foncier est selon lui pertinente.

Thierry Grellier demande ce qui est entendu par « cercle formation agricole ».

Adrienne Camarero indique que la volonté est de proposer un programme de plusieurs interventions sur la thématique de l'eau au sein des lycées agricoles de Melle et de Venours afin que les enjeux eau soit mieux intégrés dans les cursus agricoles.

Camille Bévilion souhaite féliciter le travail mené par les porteurs de programmes Re-Resources et notamment le travail de concertation et de remise en question des actions et de la gouvernance.

Annexe : budget prévisionnel en cours de consolidation

Étiquettes de lignes	2026	2027	2028	2026-2028	2029	2030	2031	2026-2031	Reste à charge SERTAD + CCHVS
Accompagnement collectif des agriculteurs	70 000 €	70 000 €	70 000 €	210 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	420 000 €	79 200 €
Accompagnement collectif OPA	37 000 €	37 000 €	37 000 €	111 000 €	37 000 €	37 000 €	37 000 €	222 000 €	0 €
Accompagnement collectif SERTAD	27 000 €	27 000 €	27 000 €	81 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	162 000 €	64 800 €
Mise à disposition de matériel	6 000 €	6 000 €	6 000 €	18 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	36 000 €	14 400 €
Accompagnement individuel des agriculteurs	43 900 €	43 900 €	70 900 €	158 700 €	57 400 €	57 400 €	57 400 €	330 900 €	67 650 €
Aides PAC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ATI	29 400 €	29 400 €	29 400 €	88 200 €	29 400 €	29 400 €	29 400 €	176 400 €	44 100 €
Diagnostics	13 500 €	13 500 €	40 500 €	67 500 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	148 500 €	17 550 €
Inovation financière	1 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	6 000 €	6 000 €
PSE Corbellière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	à prévoir
PSE Gâtine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	à prévoir
Acquérir des connaissances locales	0 €	0 €	35 000 €	35 000 €	0 €	0 €	35 000 €	70 000 €	28 000 €
Suivi des couverts végétaux	0 €	0 €	35 000 €	35 000 €	0 €	0 €	35 000 €	70 000 €	28 000 €
Tableau de bord	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Développer les filières à bas niveau d'impact	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	60 000 €	45 000 €
Sensibiliser et impliquer les acteurs	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	60 000 €	45 000 €
Poursuivre la stratégie foncière	298 000 €	386 000 €	1 245 225 €	1 929 225 €	128 000 €	68 000 €	68 000 €	2 193 225 €	372 806 €
Aménagement foncier TP	0 €	133 000 €	877 225 €	1 010 225 €	60 000 €	0 €	0 €	1 070 225 €	267 556 €
Gestion des parcelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maitrise foncière CEN NA	0 €	0 €	32 500 €	32 500 €	0 €	0 €	0 €	32 500 €	0 €
Maitrise foncière PM	50 000 €	50 000 €	100 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	200 000 €	0 €
Maitrise foncière SNA - CCHVS	65 000 €	65 000 €	97 500 €	227 500 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	422 500 €	42 250 €
Maitrise foncière TP - SERTAD	180 000 €	135 000 €	135 000 €	450 000 €	0 €	0 €	0 €	450 000 €	45 000 €
Veille foncière	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	18 000 €	18 000 €
Réviser les DUP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Etudier la faisabilité	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Implantation de dispositifs de protection	15 000 €	60 000 €	60 000 €	135 000 €	80 000 €	290 000 €	290 000 €	795 000 €	336 000 €
Travaux connexes AFAFE Touche Poupard	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	250 000 €	250 000 €	500 000 €	250 000 €
Travaux Prairie mothaise	0 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €	80 000 €	0 €
Travaux zones sensibles prioritaires	15 000 €	40 000 €	40 000 €	95 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	215 000 €	86 000 €
Sensibiliser les acteurs du territoire	21 500 €	38 000 €	19 000 €	78 500 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	123 500 €	34 800 €
Formation élus CS SERTAD	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	200 €
Formation élus des collectivités locales	0 €	4 000 €	4 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €	1 600 €
Lette d'informations	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	15 000 €	3 000 €
Lycées agricoles	0 €	2 000 €	2 000 €	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €	2 000 €
Mon Territoire au Fil de l'Eau	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	9 000 €	9 000 €
Organismes Professionnels Agricoles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Panneaux TP	10 000 €	19 000 €	0 €	29 000 €	0 €	0 €	0 €	29 000 €	8 700 €
Sensibilisation des collégiens	3 500 €	6 000 €	6 000 €	15 500 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	33 500 €	6 700 €
Tout public	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	18 000 €	3 600 €
Suivre la qualité des eaux brutes	72 822 €	102 735 €	77 228 €	252 785 €	77 203 €	110 110 €	82 051 €	522 149 €	87 379 €
Analyses eaux brutes SNA	33 772 €	34 785 €	35 828 €	104 385 €	36 903 €	38 010 €	39 151 €	218 449 €	87 379 €
Analyses eaux brutes TP	39 050 €	67 950 €	41 400 €	148 400 €	40 300 €	72 100 €	42 900 €	303 700 €	0 €
Gestion des données	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Mettre en œuvre et coordonner l'AT	164 500 €	169 435 €	174 518 €	508 453 €	179 754 €	185 146 €	190 701 €	1 064 053 €	311 389 €
Animation générale	37 500 €	38 625 €	39 784 €	115 909 €	40 977 €	42 207 €	43 473 €	242 565 €	48 513 €
Animation volets thématiques	127 000 €	130 810 €	134 734 €	392 544 €	138 776 €	142 940 €	147 228 €	821 488 €	262 876 €
Evaluation de la stratégie au terme des 6 ans	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 000 €	40 000 €	8 000 €
Evaluation à 6 ans	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 000 €	40 000 €	8 000 €
Total général	695 722 €	880 070 €	1 761 871 €	3 337 663 €	617 357 €	805 656 €	858 151 €	5 618 827 €	1 370 225 €

Annexe : récapitulatif des objectifs et résultats

Etat initial	Objectifs à 3 ans Accord de territoire 2026-2028	Objectifs à 6 ans Accord de territoire 2029-2031
<p><u>Part des surfaces en herbe dans la SAU</u> (Source : RPG 2023)</p> <p>Touche Poupard : 61,55 % de la SAU</p> <p>Sèvre Niortaise amont : 22,9 % de la SAU</p> <p>Pamproux : 20,64 % de la SAU</p>	<p>Part des surfaces en herbe dans la SAU</p> <p>Touche Poupard : 63 % de la SAU</p> <p>Sèvre Niortaise amont : 23 % de la SAU</p> <p>Pamproux : 21 % de la SAU</p>	<p>Part des surfaces en herbe dans la SAU</p> <p>Touche Poupard : 65 % de la SAU</p> <p>Sèvre Niortaise amont : 26 % de la SAU</p> <p>Pamproux : 23 % de la SAU</p>
<p><u>Couverture des sols</u> Etude Envilys sur le BV du Pamproux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part de la SAU considérée comme couverte efficacement (risque de transfert d'azote faible ou quasiment nul) : 43 % sur l'automne hiver 2023/2024 47 % sur l'automne hiver 2024/2025 - Part des parcelles de cultures² couvertes efficacement : 30 % sur l'automne hiver 2023/2024 33 % sur l'automne hiver 2024/2025 <p>Absence de données sur le reste des bassins versants</p>	<p>40 % de la SAU en cultures couverte efficacement sur le bassin versant du Pamproux</p>	<p>50 % de la SAU en cultures couverte efficacement sur le bassin versant du Pamproux</p>

² Ensemble de la SAU hormis parcelles en prairies sur les trois campagnes de terrain de l'étude ENVILYS.

Etat initial	Objectifs à 3 ans Accord de territoire 2026-2028	Objectifs à 6 ans Accord de territoire 2029-2031
<p><u>Part des surfaces agriculture biologique dans la SAU (Source : RPG 2023)</u></p> <p>Touche Poupard : 8,8 % de SAU</p> <p>Sèvre Niortaise amont : 3,6 % de SAU</p> <p>Pamproux : 4,9 % de SAU</p>	<p>Touche Poupard : 10 % de SAU en bio</p> <p>Sèvre Niortaise amont : 5 % de SAU en bio</p> <p>Pamproux : 7 % de SAU en bio</p>	<p>Touche Poupard : 15 % de SAU en bio</p> <p>Sèvre Niortaise amont : 10 % de SAU en bio</p> <p>Pamproux : 10 % de SAU en bio</p>
<p><u>Utilisation de phytosanitaires (source BNV-D)</u></p> <p>Touche Poupard : En moyenne : 3,9 t/an sur 2015-2023</p> <p>Sèvre Niortaise amont : En moyenne : 73,18 t/an sur 2015-2023</p>	<p>Sur la Touche Poupard et la Sèvre Niortaise amont : diminuer l'utilisation moyenne annuelle sur la période 2026-2028 de phytosanitaires de 25 % par rapport à la moyenne annuelle 2015-2023</p>	<p>Sur la Touche Poupard et la Sèvre Niortaise amont : diminuer l'utilisation moyenne annuelle sur la période 2026-2028 de phytosanitaires de 50 % par rapport à la moyenne annuelle 2015-2023</p>
<p><u>Allongement des rotations et diversité culturale</u></p> <p>Travail sur une donnée de référence réalisée en 2024 sur la période 2015-2020 via RPG Explorer :</p> <p>Sèvre Niortaise amont : 45% des surfaces en culture ont reçu à minima 4 cultures différentes</p> <p>Pamproux : 44% des surfaces en culture ont reçu à minima 4 cultures différentes</p> <p>Sèvre Niortaise amont : 34% des surfaces en culture ont eu à minima 3 années en blé</p> <p>Pamproux : 40% des surfaces en culture ont eu à minima 3 années en blé</p>		<p>Allonger les durées de retour de la culture du blé tendre d'hiver sur la période 2026-2031 (6 ans) sur les parcelles concernées : Sèvre Niortaise amont et Pamproux : au maximum 30% des surfaces en culture ont reçu 3 années et plus du blé</p> <p>Augmenter la diversité culturale sur la période 2026-2031 (6 ans) : Sèvre Niortaise amont et Pamproux : 55% des surfaces en culture ont reçu à minima 4 cultures différentes</p>